

RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

POUR TOUS LES ÉLÈVES :

- Tout document permettant d'apprécier les ressources perçues par le foyer de l'étudiant au cours de l'année 2023. À titre indicatif et non exhaustif : l'avis fiscal sur les revenus de 2023 complet (résidence fiscale en France et dans les pays de l'Espace Économique Européen).
Pour les résidences fiscales en France, il s'agit du document :
Impôt sur les revenus de 2023 - Avis d'impôt établi en 2024
- Justificatif relatif à la sécurité sociale :
 - Pour l'ensemble des étudiants relevant déjà du système français : un justificatif récent d'affiliation à la sécurité sociale délivré par la caisse dont vous dépendez (CPAM...)
 - Pour les étudiants membres des pays de l'Espace Économique Européen (hors France) et les étudiants québécois, non affiliés au régime général français : la Carte Européenne d'Assurance Maladie couvrant l'ensemble de l'année universitaire ou le formulaire RAMQ.
- Pour les étudiants âgés de moins de 18 ans au moment de leur inscription, le formulaire d'autorisation parentale et une copie des pièces d'identité (parent-s/tuteur légal)
- L'attestation 2025-2026 de la [contribution vie étudiante et de campus](#) (CVEC)

Pour les élèves non ressortissants de l'Espace Économique Européen :

- Votre visa ou titre de séjour. Pour plus d'information, veuillez consulter nos [pages dédiées](#) sur notre site internet.

Pour les élèves boursiers :

Boursiers de l'enseignement supérieur

- Avis conditionnel 2025-2026 pour la mise en paiement de votre bourse auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Le site du CROUS vous permet de télécharger votre avis dans la rubrique « suivi de votre dossier » (www.crous-paris.fr) avec votre numéro Identifiant National Étudiant (INE) et votre mot de passe
- Saisir votre RIB sur votre espace étudiant (Inscription administratif - rubrique "saisir toute l'année votre RIB personnel") : obligatoire pour la mise en paiement de la bourse, le cas échéant
- Les élèves qui ont fait une demande de bourse au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) devront joindre impérativement l'avis d'impôt 2024 sur les revenus perçus en 2023 par les parents

Boursiers SciencesPo

- Lettre d'admission ou email confirmant votre bourse
- Vous devez saisir votre RIB sur votre espace étudiant (Inscription administrative - rubrique "saisir toute l'année votre RIB personnel") : obligatoire pour la mise en paiement de la bourse, le cas échéant

Elèves boursiers du Gouvernement français / AEFÉ / EIFFEL

- Attestation de bourse délivrée par Campus France ou justificatif de prise en charge si la bourse concerne votre scolarité à Sciences Po et l'année universitaire 2025-2026

Pour les élèves en situation de handicap :

- une copie de votre carte d'invalidité (mention invalidité) ou de votre attestation Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) couvrant l'année universitaire.

MODE DE PAIEMENT : JUSTIFICATIFS À FOURNIR

En fonction du mode de paiement que vous avez choisi au moment de votre inscription :

- Si vous réglez par prélèvement en une ou plusieurs échéances :

- téléchargement du RIB à l'étape 5 de l'inscription en ligne
- téléchargement du mandat de prélèvement dûment rempli et signé par le titulaire du compte à l'étape 5 de l'inscription en ligne. Il faudra également nous envoyer l'original de ce document par voie postale au :
Centre des services étudiants
13 rue de l'Université
75337 Paris

- Si vous réglez par virement pour un paiement unique sur le compte de Sciences Po :

- téléchargement de l'avis de virement à l'étape 5 de l'inscription en ligne. Veuillez indiquer votre n° étudiant, nom et prénom sur le motif de paiement lors du transfert bancaire

- Si vous réglez en une ou plusieurs fois par carte bancaire en ligne :

Il n'est pas nécessaire de fournir de justificatif.

Pour plus d'informations au sujet du mode de paiement, merci de consulter la rubrique « comment payer vos droits de scolarité » : <http://www.sciencespo.fr/students/fr/financer/droits-scolaire/comment-payer>

Informations et contact : Consultez la FAQ et le guide d'utilisateur des inscriptions administratives en ligne : <http://www.sciencespo.fr/students/fr/etudier/scolaire/inscriptions-administratives>